

Débat Réponse de Marcel Côté

Marcel Côté

Volume 64, numéro 3, septembre 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/601462ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/601462ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Côté, M. (1988). Débat : réponse de Marcel Côté. *L'Actualité économique*, 64(3), 469–469. <https://doi.org/10.7202/601462ar>

RÉPONSE DE MARCEL CÔTÉ

La petite taille de l'économie québécoise, son enclavement dans un environnement économique anglophone (la quasi-totalité de nos transactions externes se font avec des partenaires anglophones) et la présence d'une minorité anglophone importante sont les trois principales caractéristiques de la spécificité linguistique de l'économie québécoise. À ce titre, elle se distingue clairement de celle des économies française, allemande, scandinave, belge, etc. Le périmètre linguistique québécois, tel que défini par nos relations économiques, est homogène, anglophone et très intégré à l'économie québécoise. Aucun autre pays industrialisé n'est dans cette situation. Par exemple, la Suède, qui a une petite économie comme le Québec, a des échanges linguistiques très diversifiés. De plus, tous les Suédois parlent suédois ! Le Québec est très différent, nonobstant ce qu'en pensent Gilles Grenier et Robert Lacroix.

Cette situation ne signifie pas que le fait français soit en danger au Québec ; là-dessus, je rejoins Gérard Bélanger. Mais, lui, moi et les autres qui pensent ainsi, ne font pas le poids devant une majorité de craintifs qui n'ont pas retenu nos leçons de moralité économique, et qui utilisent leur pouvoir politique pour promouvoir le fait français. Tant qu'à vivre avec un « second best », j'aime mieux le définir. Je laisse Gérard Bélanger rêver d'optimalité et de moralité économique.

Robert Lacroix se trompe lorsqu'il ne retient pas de considérations linguistiques dans la formulation de stratégies industrielles. Les Français et les Japonais s'en préoccupent, contrairement à ce qu'il suggère. Il est normal pour un gouvernement national de se préoccuper des coûts des transactions et des communications externes du pays, et les transferts linguistiques sont significatifs à cet égard. Mais je suis néanmoins d'accord avec Lacroix pour soutenir qu'une meilleure connaissance de l'anglais chez les francophones du Québec est le meilleur moyen d'y généraliser les passerelles linguistiques et de diminuer les coûts de transactions et de communications externes de l'économie québécoise.

Gilles Grenier soulève un point fort intéressant. Les inconvénients (surtout sociaux) associés à la présence d'une minorité linguistique en valent-ils les bénéfiques (surtout économiques) ? Le Québec serait-il une meilleure place pour vivre si la minorité linguistique ne représentait que 5 % de sa population ? La question est légitime et mériterait d'être analysée froidement.

Enfin, François Vaillancourt envisage un Québec où le français est la langue commune et où l'usage de l'anglais y reflète cette situation. Ce qu'il soutient implicitement, c'est qu'au Québec, le droit des francophones d'utiliser le français est prioritaire et inaliénable et l'anglais devrait y avoir en quelque sorte le statut public de langue étrangère. Il y a peut-être un million de Québécois qui ne sont pas d'accord. Le débat est loin d'être terminé.